Un plan climat territorial ambitieux

Le Territoire de Paris Terres d'Envol et ses villes membres ont décidé d'élaborer un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Objectif : la neutralité carbone en 2050.



Pour atteindre cet objectif, il faudra agir à la fois sur le climat (réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise des consommations énergétiques, amélioration de la qualité de l'air) mais aussi s'orienter vers un développement écologiquement soutenable (vigilance à l'égard de la biodiversité, de l'imperméabilisation des sols et de la qualité de la ressource en eau).

Le territoire a mis en place un plan portant sur quatre thématiques du quotidien et qui nous concernent tous : se déplacer, habiter, consommer et préserver la planète.

Des actions concrètes

Pour diminuer l'impact des transports, notamment des véhicules individuels, Paris Terres d'Envol a pris des initiatives en faveur du vélo. Un premier box de stationnement vélo sécurisé a été installé en gare du Vert-Galant à Villepinte. Il est gratuit et compte 80 places. À l'échelle de l'habitat, l'accent a été mis sur la lutte contre la précarité énergétique.

Près de 700 ménages modestes résidant en zone pavillonnaire ont ainsi été soutenus sur tout le territoire depuis 2016 et un fonds dédié aux copropriétés dégradées finance déjà des travaux dans certaines copropriétés. Enfin, d'autres actions sont menées pour réduire le gaspillage alimentaire ou encore maintenir la biodiversité notamment du Ru du Sausset, dernier ruisseau à ciel ouvert de Seine-Saint-Denis, au nord du territoire, vers la plateforme aéroportuaire de Paris Charles de Gaulle. Au total, ce sont 21 « fiches actions » qui ont été élaborées pour permettre à tout un chacun d'y inscrire son projet et d'agir concrètement, au niveau local, pour une planète plus verte.

Création d'un réseau de chaleur urbain pour Dugny et Le Bourget

La création d'un réseau de chaleur urbain dans le périmètre du futur Village des médias, étendu ensuite aux villes de Dugny et du Bourget constitue une des actions phares du Plan climat territorial. Début mars, Paris Terres d'Envol et la Solideo, société en charge des ouvrages olympiques des Jeux de Paris 2024, ont approuvé une convention de subvention s'élevant à 2 953 000 euros pour la réalisation des ouvrages du réseau de chaleur (réseau de distribution enterré et postes de livraison) sur le futur Village des médias en 2024.

Le souhait de la Ville de Dugny est que cet équipement constitue la première pierre d'un réseau qui alimentera, à terme, Dugny et Le Bourget en incluant la plateforme de l'Aéroport Paris-Le Bourget. Un tel projet permettrait de laisser aux habitants un héritage énergétique et exemplaire en matière de développement durable après les Jeux de Paris 2024. Il s'appuie, pour ce faire, sur une étude de faisabilité menée en 2019 et qui conclut qu'un réseau de chaleur de grande envergure alimenté par une géothermie profonde (70% d'énergie renouvelable) est viable à l'échelle des deux villes dont l'Aéroport Paris-Le Bourget.

C'est dans cette optique que Dugny a choisi de transférer en décembre 2020 la compétence des réseaux de chaleur à Paris Terres d'Envol. Les avantages d'un tel réseau de chauffage urbain sont une stabilité du prix pour les consommateurs (moins fluctuant que les énergies fossiles telles que le gaz), une dépendance moindre aux énergies fossiles et un levier efficace pour lutter contre le réchauffement climatique.